

Vous avez dit « Justice »???



[Ctte photo](#) par Auteur inconnu est soumis à la licence [CC BY-SA-NC](#)

Juger , c'est simple : c'est appliquer la loi

??????

Mais où sont les textes....de lois ???



La convention européenne des droits de l'homme (CEDH), ([Conseil de l'Europe : 4 novembre 1950.](#))

la loi : **Le Parlement** A N et SENAT , (ordonnances)



les décrets et les arrêtés : **Le Gouvernement**

la jurisprudence : **Les juridictions**

Principes démocratiques des systèmes judiciaires :

(Administratif et judiciaire)

Le contradictoire

La défense

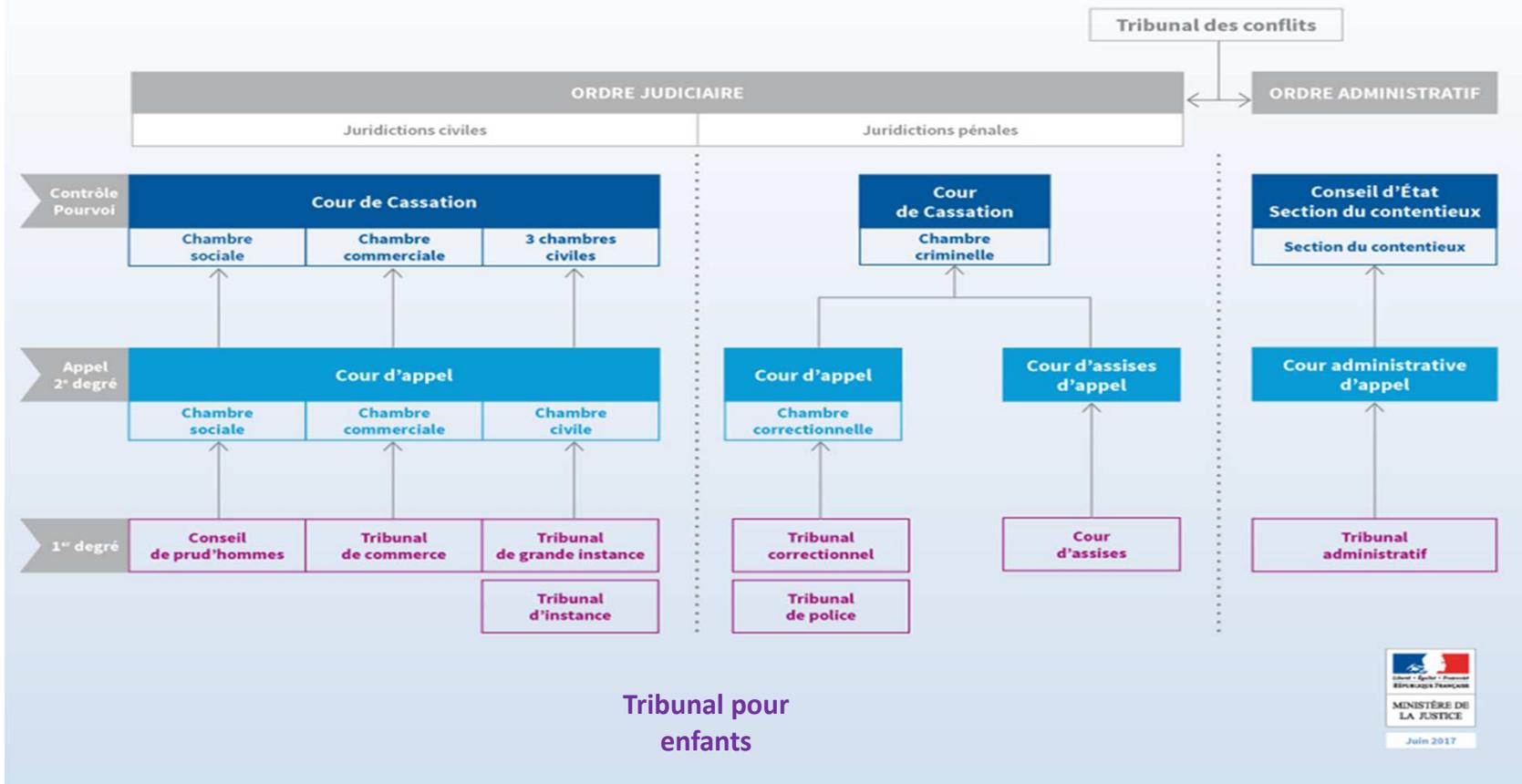
L'appel

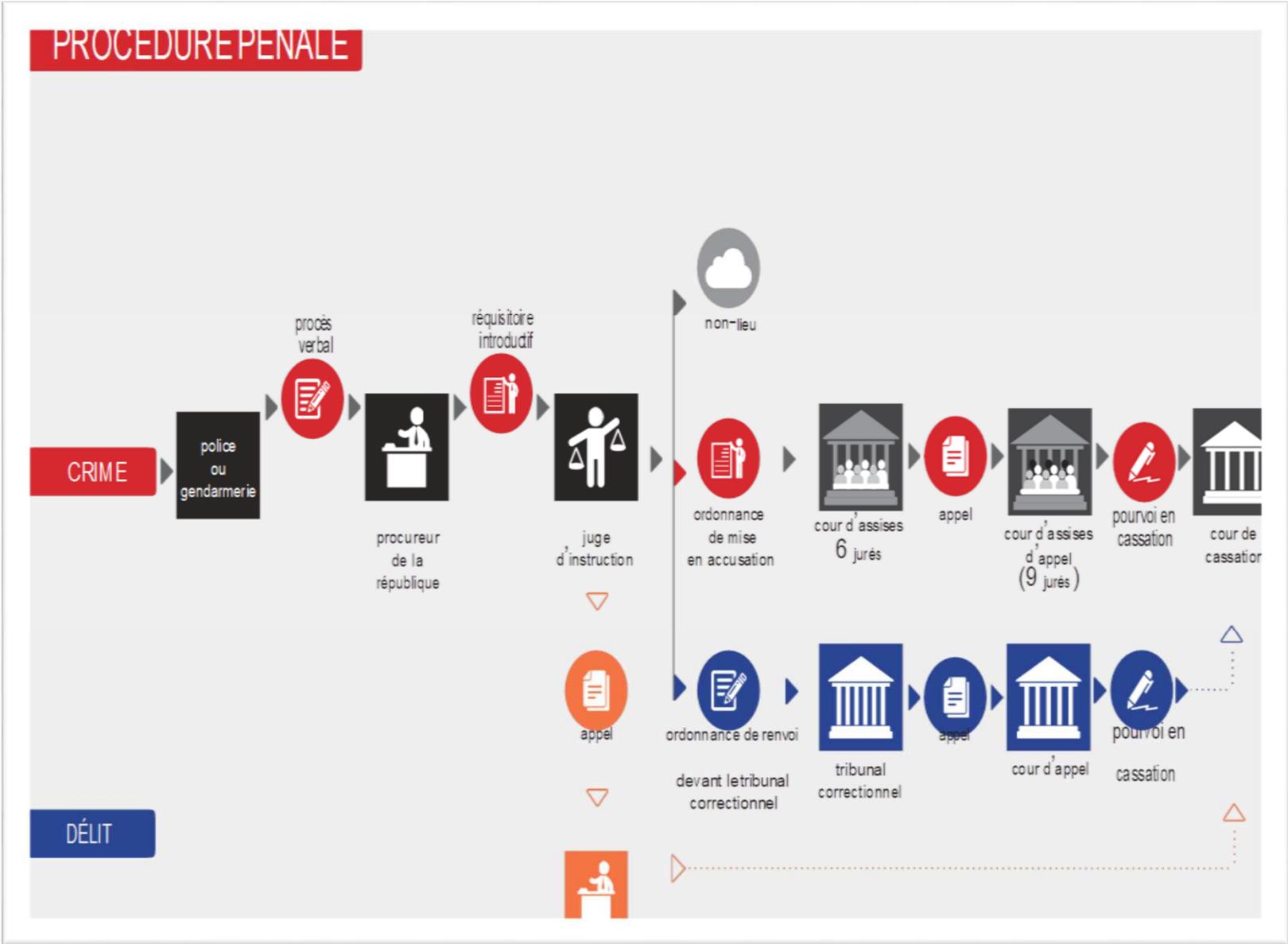
La qualification.....

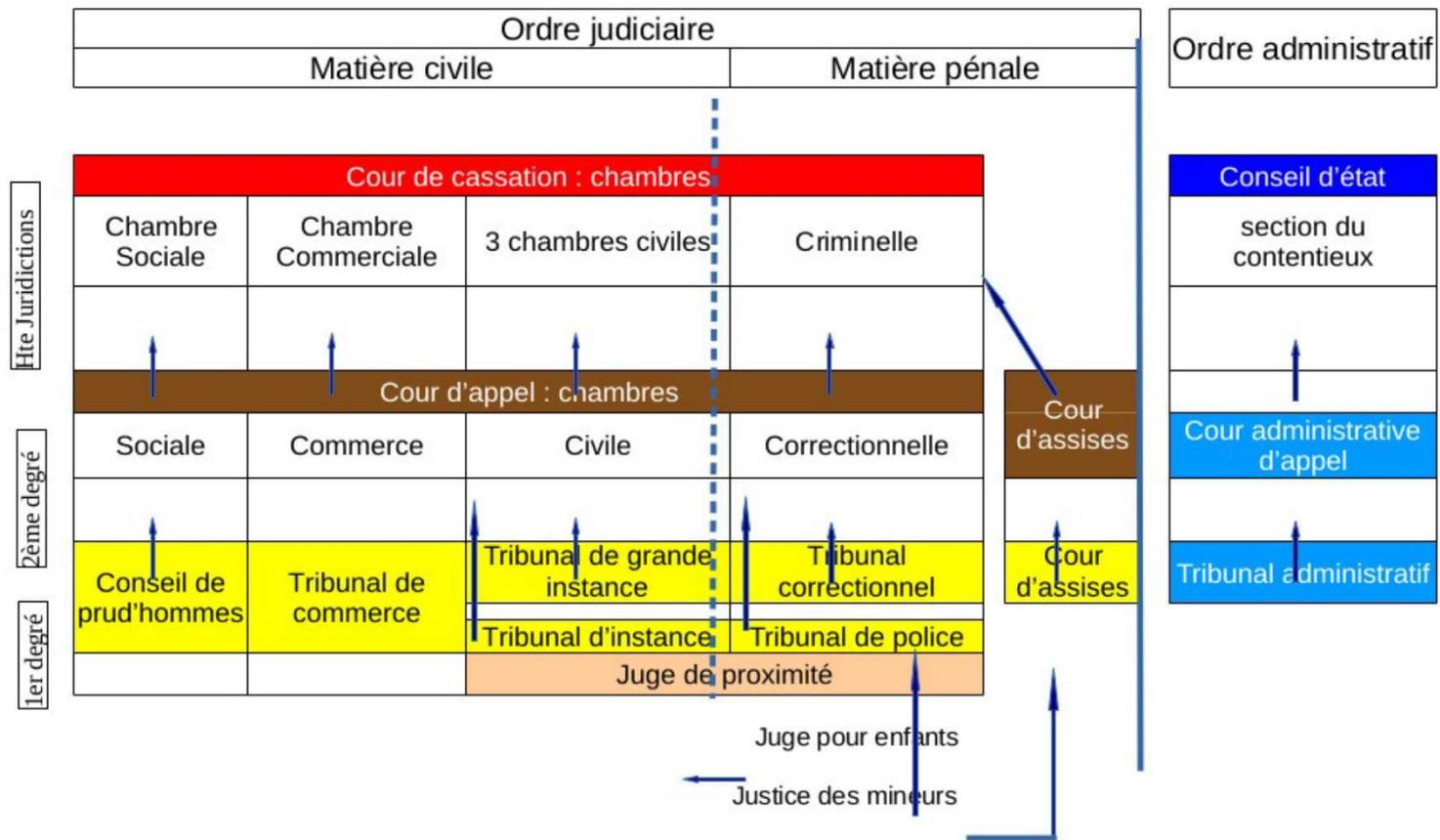
Les acteurs du judiciaire

- Les « justiciables » : demandeur/défendeur au civil
prévenu/accusé au pénal
- Les magistrats judiciaires : statut particulier : «parquet»(debout)
« siège »(assis)
- Les magistrats administratifs : statut particulier : « conseiller »,
« rapporteur public »
- Les secrétaires- greffiers : fonctionnaires toutes juridictions :
- Les huissiers : office ministériel
- Les avocats : profession libérale

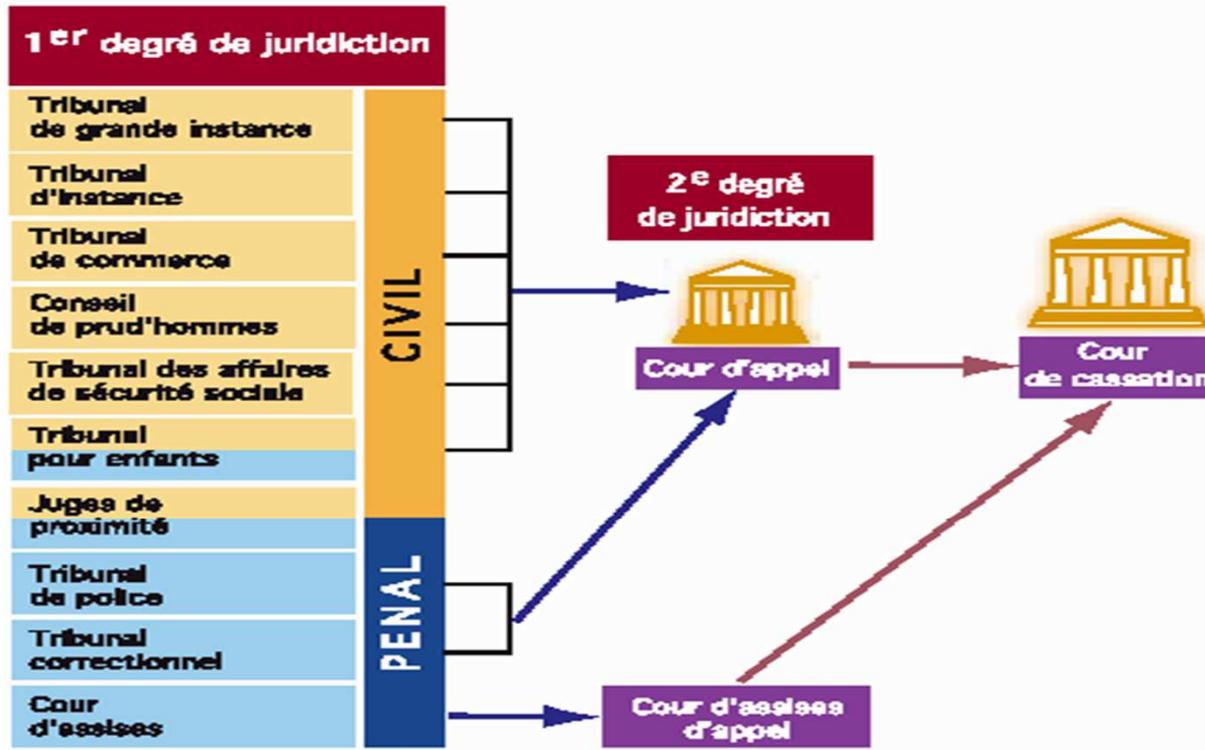
Organisation de la Justice française







L'ordre judiciaire



L'ordre administratif



Autres juridictions administratives dont les décisions relèvent en dernier ressort du Conseil d'État

Les différentes formes de justice

La justice civile

Elle est appliquée pour régler un problème entre 2 ou plusieurs personnes.



- Un inventeur est furieux car une entreprise utilise son invention sans rien lui payer en échange. L'affaire est jugée au tribunal de grande instance.
- Un propriétaire veut que son locataire lui paye son loyer. L'affaire est jugée au tribunal d'instance ou par un juge de proximité.



La justice pénale

Elle est appliquée pour punir une personne qui n'a pas obéi à la loi.



- Un automobiliste grille un feu rouge. L'affaire est jugée au tribunal de police ou par un juge de proximité.

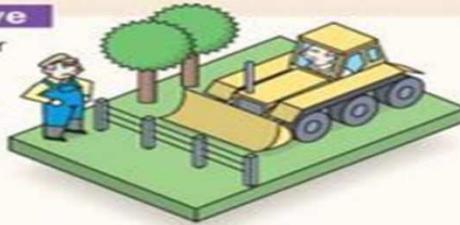
- Un voleur commet un cambriolage. L'affaire est jugée au tribunal correctionnel.



La justice administrative

Elle est appliquée pour régler les conflits entre citoyens et pouvoirs publics (administration, communes, départements, régions...).

- Un propriétaire refuse que la future autoroute passe par son jardin. L'affaire est jugée au tribunal administratif.



- Une personne en tue une autre. L'affaire est jugée en cour d'assises.

Les autres justices

- Un salarié refuse d'être licencié par son entreprise. L'affaire est jugée au conseil de prud'hommes.



- Un retraité estime que sa caisse de retraite ne lui verse pas assez d'argent. L'affaire est jugée au tribunal de Sécurité sociale.



- Un propriétaire veut changer d'agriculteur pour sa ferme, mais l'agriculteur actuel ne veut pas partir. L'affaire est jugée au tribunal des baux ruraux.



- Un commerçant estime qu'il a été trompé sur la nature de la marchandise par un fournisseur. L'affaire est jugée au tribunal de commerce.

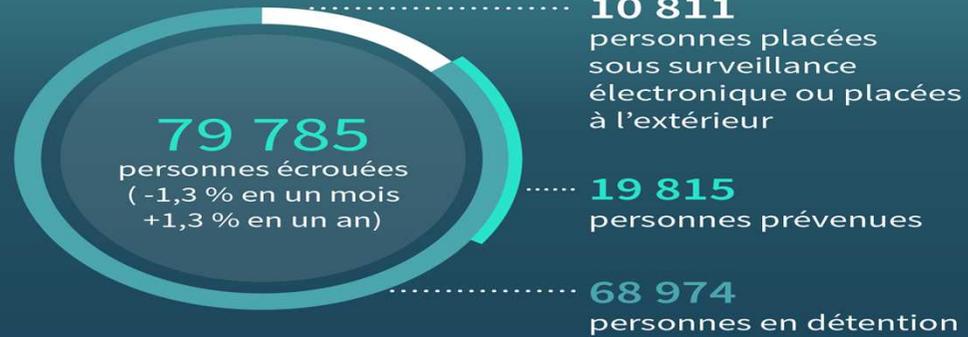


- Un enfant a vendu de la drogue. L'affaire est jugée au tribunal pour enfants.



Au 1^{er} janvier 2018

POPULATION ÉCROUÉE ET DÉTENUE



12 247
condamnés écroués
en aménagement de peine

dont

9 907
placés sous surveillance
électronique

POPULATION CARCÉRALE

115 %
densité carcérale en moyenne

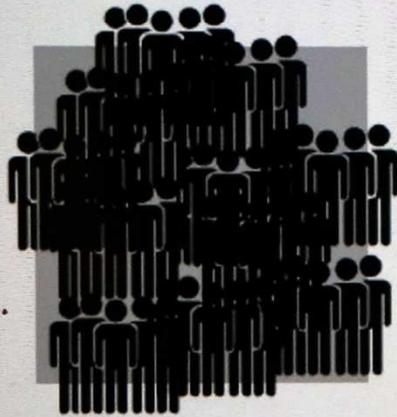
139 %
densité carcérale pour les maisons d'arrêt



Ministère de la Justice

juin 2018

19 000 PERSONNES
SONT EN PRISON POUR UN RELIQUAT
DE PEINE DE MOINS D'UN AN



➔ Si leur peine avait été
aménagée à l'extérieur
ou si elles avaient bénéficié
d'alternatives à l'emprisonnement,
il n'y aurait pas de surpopulation
en maison d'arrêt.

COÛT DES 15 000 PLACES DE PRISON
SUPPLÉMENTAIRES ANNONCÉES

— — —
**5 MILLIARDS
D'EUROS**